



SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2016 – 20H.30 **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mmes NICOLAS Chantal (pouvoir à Mme CONAN Solène), DELATTRE Elisabeth, SIMON Catherine et BUHANNIC Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

☛ BULLETIN COMMUNAL :

Le Conseil a validé le projet de prochain bulletin communal qui sortira fin janvier 2017.

☛ ILLUMINATIONS :

Des nouveaux décors seront installés sur les candélabres. Allumage prévu pour le 2 décembre.

☛ PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Conseil a décidé de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme afin de corriger certains points de règlement et d'intégrer certaines évolutions législatives récentes portant notamment sur les possibilités offertes en terme de changement d'affectation d'anciens bâtiments agricoles.

Une révision du PLU sera à envisager en l'absence de décision d'engager un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à court terme.

☛ AMENAGEMENTS URBAINS :

Suite à un diagnostic établi par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère), le Conseil décide de lancer l'étude de projet en vue d'une réalisation 2018 sur le centre bourg ou la rue André Foy.

☛ PROJET LOCATIF :

Le terrain « ex-Coroller » est pressenti pour recevoir un projet de construction de logements locatifs ainsi que pour l'accession à la propriété. Plusieurs opérateurs ont été sollicités pour ce projet. Une étude de détermination des besoins sera à affiner.

☛ ENFOUISSEMENTS RUE ANDRE FOY :

L'opération d'enfouissement des réseaux électriques se termine sur la rue André Foy. Les derniers travaux concernant les installations téléphoniques seront achevés courant novembre.

☛ LOTISSEMENT DE GUERVEUR :

Le Conseil a décidé de mettre à disposition à titre d'usage des propriétaires des lots n^{os} 17 et 18 le terrain communal en fond de parcelle destiné à la vidange du trop plein du bassin d'orage. Ce terrain en forme de douve sera préalablement busé. Une convention sera proposée aux deux propriétaires.

☛ LOTISSEMENT MENEZ KERASCOET :

Une convention d'utilisation précaire sera signée avec Madame LE BORGNE pour l'usage d'un délaissé de prolongement de voie situé devant sa propriété.

➤ LOTISSEMENT DE COUMOLLEC :

Compte tenu de la reprise de la vente des terrains sur le lotissement de Gerveur, le Conseil décide de reprendre l'étude d'un futur lotissement sur le secteur de Coumoullec.

➤ LIAISONS DOUCES :

Le Conseil a validé l'idée de réaliser un schéma de liaisons douces sur la Commune. Une commission est à désigner pour engager ce projet.

➤ CACHES CONTENERS :

Plusieurs caches conteners seront construits ou restaurés pour le programme 2017. Un projet d'aire à conteners sera étudié à la résidence de Ty Varlen afin de pallier à la dégradation de cet environnement.

➤ PLACE DE L'ECOLE :

La place mutualisée de l'école et la maison de l'enfance sera classée en zone 20km/h avec priorité aux piétons.

➤ SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

150 € à l'association badminton, 150 € à l'association Landud'Art, 150 € à l'ESLG pour la formation féminine.

➤ ACHAT DE MOBILIER :

Afin de compléter le mobilier de la nouvelle bibliothèque des rayonnages seront acquis pour un budget de 3.000 €.

➤ RECHERCHE MÉDECIN :

Le Maire est autorisé à négocier avec les candidats les conditions financières d'une installation à Landudec, à savoir : prise en charge par la Commune du loyer professionnel pendant un an et dégressif sur la deuxième année. Une location par la Commune du local de la maison médicale sera à conclure à cet effet.

➤ ECOLE PRIMAIRE :

Le Conseil décide de porter la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école primaire au taux fixé par les services préfectoraux, à savoir 115.309,00 €.

Une convention sera signée à cet effet.

➤ PARTICIPATION ECOLE DE POULDERGAT:

La Commune participera aux charges de fonctionnement de l'école publique de Pouldergat pour l'année scolaire 2015/2016 à hauteur de 1.763,52 € pour 3 élèves.

➤ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Des crédits supplémentaires de 7.000 € sont votés à l'article 6558 afin de permettre le paiement des participations scolaires.

➤ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE LA CCHPB :

Ce rapport d'activités a été présenté au Conseil Municipal.

Ce document est consultable en Mairie.
